

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 8 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Musée sous la présidence de Monsieur Pierre CHAVONNET, Maire.

Etaient présents Mrs Pierre Chavonnet, Didier Lancel, Alain Delafontaine
 Mme Françoise Guineau.

Excusés Mme Christine Gerard – Mrs Fabien Postel, Nans Delafontaine
Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente :**
Le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

- **Etude assainissement :**
La commission de l'Agence de l'Eau se réunira mi-septembre pour entériner une subvention dont elle nous a averti officieusement. Cette aide devrait être à hauteur de 60% du montant TTC. En revanche, nous ne connaissons pas encore la date de réunion de la commission du Conseil Départemental ainsi que le montant d'aide qui sera accordé.
Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que si l'aide totale des deux subventions accordées est de 80% du montant HT, il lancera l'étude sinon le Conseil Municipal se réunira à nouveau. L'étude sera lancée à l'occasion d'une réunion multipartite, avec le cabinet Amodiag et les autres parties-prenantes du projet, à laquelle tous les gerboréens seront également conviés.

- **Point sur le rendez-vous subvention patrimoine :**
Consécutivement à la visite sur site de Monsieur Gilbert celui-ci est revenu vers la Municipalité pour lui indiquer qu'il ne pourrait pas conduire l'assistance à maître d'ouvrage pour les travaux à réaliser. Il nous conseille donc de nous faire accompagner par un architecte expert car certains de ces travaux de rénovation touchent à la structure même des édifices. La Municipalité se renseigne donc auprès de l'ABF au niveau régional pour identifier un architecte expert.

- **Remplacement congé maternité Fanny FORTINI :**
Fanny FORTINI, secrétaire de mairie, sera en congé maternité à partir du 19 octobre 2017. Elle sera remplacée par Madame Pascale MONDON .

- **Questions diverses :**
 - **Point budgétaire :** Un point est fait sur les dépenses à ce jour. Monsieur Le Maire insiste sur le caractère précaire de l'équilibre budgétaire du fait des baisses des dotations de l'Etat mais aussi de la baisse de certaines recettes (logement communal vacant...).
 - **Parking Gerboréens :** Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en place d'une barrière électrique Allée du Jeu de Tamis pour le stationnement des Gerboréens. Une dépense qui s'élève à 2 060€ TTC. Le vote a inclus la modalité de vente des boîtiers individuels aux gerboréens souhaitant en obtenir.
 - **Musée :** Monsieur Hirsh, photographe, va louer la salle du Musée lors des Journées du Patrimoine afin d'y exposer ses photographies.
 - **Collégiale :** La municipalité remercie les bénévoles de la Collégiale pour l'ouverture de la salle du chapitre à l'occasion des Journées du Patrimoine. Une visite est prévue avec un couvreur pour remédier rapidement à la fuite importante qui se déclenche dans la sacristie à l'occasion de fortes pluies.
 - **Concours :** l'If-Igloo du Jardin des Ifs est en lice pour le concours de l'arbre de l'année où il représente la Région Hauts-de-France.

- Halle : Un jeu d'échec géant est organisé le samedi 21 octobre sous la Halle par l'association La galerie des Arts de Monsieur Stéphane Le Meur.
- Transport scolaire : Madame Françoise Guineau fait son possible pour faire organiser par le Conseil Départemental un ramassage scolaire à Gerberoy.
- Fête des Roses : La date est définie au 1^{er} week-end de juin pour tenir compte des consultations qu'a menées Madame Françoise GUINEAU depuis le dernier Conseil Municipal, notamment auprès des bénévoles et des exposants.
- Moments Musicaux : Les concerts auront lieu le 2^{ème} week-end de juin.
- Arbre de Noël : Il aura lieu le samedi 2 décembre à 15h à la salle communautaire de Songeons. Un spectacle est offert aux enfants en partenariat avec la commune de la Chapelle Sous Gerberoy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10.